

CONSEIL MUNICIPAL DE GENETS 2023/02

Sur convocation du 23/03/2023, le Conseil Municipal s'est réuni le 12 avril 2023 à 20h00 au lieu ordinaire- salle de la mairie en séance publique – **sous la présidence** de Mme Le Maire Catherine BRUNAUD-RHYN.

Étaient présents : Mmes BRUNAUD-RHYN Catherine, FLEURY-EVERWYN Marie-Christine, FERRY Muriel
MM GAUTIER Hervé, PAILLEY Christophe LEFEVRE Daniel

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: MORALES Thierry, LECOQ Patrick, BOUTELOUP Magalie, , HOUEL Alain

Secrétaire de séance : LEFEVRE Daniel

2023/02/01 : Vote du compte administratif 2022

Sous la présidence de Madame FLEURY-EVERWYN Marie-Christine, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi:

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 376 936,14 €

Recettes : 411 907,48 €

Excédent antérieur reporté 163 440,69 €

Excédent de Fonctionnement : 198 412,03 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 53 716,10 €

Recettes : 36 541,09 €

Déficit antérieur reporté 8 279,98 €

Reste à réaliser Dépenses: 324 990,92 €

Recettes : 242 136,28 €

Déficit d'investissement : 108 309,63 €

Hors de la présence de Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal 2022.

2023/02/02 : Vote du compte de gestion 2022

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur d'Avranches, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023/02/03 : Affectation du résultat 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA	RESULTAT DE 'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-8 279,98 €		-17 175,01 €	324 990,92 € 242 136,28 €	-82 854,64 €	-108 309,63 €
FONCT	176 220,67 €	12 779,98 €	34 971,34 €			198 412,03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	198 412.03 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	25 454.99 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	108 309.63 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	90 102.40 €
Total affecté au c/ 1068 :	108 309.63 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

2023/02/04 : Vote des taux d'imposition 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2022/04/03 du 30/03/2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42,49 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 29,18 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :
 - TH : 11,53 %
 - TFB : 42,49 %
 - TFPNB : 29,18 %
- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2023/02/05 : Vote du budget 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		
Vote au titre du présent budget	801 503,39 €	711 400,99 €
Résultat de fonctionnement reporté		90 102,40 €
TOTAL DE LA SECTION	801 503,39 €	801 503,39 €
	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement		
Vote au titre du présent budget	367 391,00 €	475 700,63 €
Résultat d'investissement reporté	25 454,99 €	
Reste à réaliser	324 990,92 €	242 136,28 €
TOTAL DE LA SECTION	717 836,91€	717 836,91€

Le conseil approuve à l'unanimité le budget communal présenté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne le pouvoir au Maire pour procéder à des mouvement de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section au titre de la fongibilité en M57 à l'exclusion des dépenses de personnel dans la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % et dans la section d'investissement dans la limite de 7,5 %.

2023/02/06 : Subventions aux associations 2023

Les membres de la commission travaux/finances ont travaillé sur les demandes de subventions. Ils proposent la répartition suivante avec un avis favorable lors de la réunion du 14 mars 2023,

* sous réserve que les évènements aient bien lieu et les demandes soient faites			2023
Associations	Président	Subventions votées 2022	Propositions
AGEB	BEAUCHAIS Florence	100.00 €	100.00 €
APAR (parents d'élèves)	MARION Richard	100.00 €	100.00 €
Association des éleveurs de la Baie Du Mont Manet au Bec d'Andaine	MONDIN	100.00 €	100.00 €
Association des guides	Hervé KARCZEWSKI	100.00 €	100.00 €
Club des mouettes	Yvette BALLOIS	100.00 €	100.00 €
Comité des fêtes	Patrick LACOMBE	100.00 €	100.00 €
Sté Communale de chasse	Jean Claude LALISSE	100.00 €	100.00 €
UNC anciens combattants	Claude DEPINCEY	100.00 €	100.00 €
La Société des courses	LEROY Guy	150.00 €	150.00 €
SNSM	Emmanuel PICHARD	300.00 €	300.00 €
SNSM	Emmanuel PICHARD	100.00 €	100.00 €
Syndicat des guides	BOUCHET Yves	100.00 €	100.00 €
Vivre et Vieillir dans son village	Bernard LENORMAND	100.00 €	100.00 €
<i>L'art sous les clochers</i>			
Les moments musicaux	ROUX Béatrice	800.00 €	800.00 €
Rando BAIE		Temps agents	Temps agents
Festival Grandes marées (Baie en scène)	Marie BROCHOT	2 000.00 €	2 000.00 €
Comedia d'ell arte (AIDAS)		750.00 €	750.00 €
Via AETERNA		800.00 €	800.00 €
Union des Arts		100.00 €	100.00 €
BAHIA Tango Festival			500.00 €
Activités sportives			
Club d'escalade de l'Avranchin	Antoine BROSSAULT	200.00 €	
Canoë Club d'Avranches	F.LECONTE	150.00 €	2*50€
AS Jullouville-Sartilly	Abel CAHU	300.00 €	
Club Gymnique de la baie Avranches	Gaëlle MORVAN LE GUEDES		2*50 €

Le conseil municipal à l'unanimité, vote la répartition des subventions présentée et précise que les subventions seront versées que sous réserve que les demandes aient été faites et que les événements aient bien lieu.

Questions diverses

- Les travaux de l'église sont en cours, un nid d'abeilles doit être déplacé rapidement afin que les travaux continuent. Un apiculteur a été contacté et a commencé à travailler afin de récupérer la reine et l'essaim d'abeilles.

La couverture actuelle est déjà constituée de matériaux de réutilisation, donc le couvreur ne peut les réutiliser. Il est prévu qu'ils les évacuent. Il accepte que des personnes viennent en chercher si besoin mais il ne fera pas de livraison.

- Les travaux de la place des halles : le SMPGA a presque terminé les travaux de changement des canalisations d'eau potable et les sorties de compteurs des maisons.

- Le SDEM prévoit de commencer les travaux d'enfouissement de réseaux début juin, après le vide grenier. La fin est prévue début Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

Le Maire

Le secrétaire de séance



Délibérations :

2023/02/01 : Vote du compte administratif 2022

2023/02/02 : Vote du compte de gestion 2022

2023/02/03 : Affectation du résultat 2022

2023/02/04 : Vote des taux d'imposition 2023

2023/02/05 : Vote du budget 2023

2023/02/06 : Subventions aux associations 2023

